

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

15/07/2015

Dossier complet le

N° d'enregistrement

F01115P0108

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une voie de desserte au sud de la zone d'activité des Ciroliers sur la commune
de Fleury-Mérogis

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
rubrique n°6 sous rubrique d	Réalisation d'une voie d'une longueur inférieure à 3 km

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Réalisation d'une voie de desserte sur la zone d'activité des Ciroliers sur la commune de
Fleury-Mérogis

La voie sera d'une longueur de 330 m et d'une largeur de 6,5 m (2x1 voie).

Sa surface sera de 2145 m²

4.2 Objectifs du projet

En aménageant cette voie reliée directement à la rue Clément ADER située dans la zone des Ciroliers, la Communauté d'agglomération souhaite :

- désenclaver des terrains cessibles (parcelles AN 312 et AN 313), et permettre ainsi l'accueil rapide d'une entreprise avec la création de 350 emplois sur le site ;
- assurer la connexion avec la ZAC Val vert Croix Blanche.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La réalisation de la voie est envisagée en une ou deux phases. Elle sera à terme aménagée avec un espace partagé piétons/cycles.

L'aménagement comprend la réalisation des réseaux. Dans le cadre de cet aménagement, les eaux pluviales seront récupérées en renvoyé dans le fossé longeant la parcelle an 313.

Ce fossé permettra le stockage des eaux et leur dépollution conformément à la réglementation en vigueur.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Cette voie correspond à une 2 x 1 voie ou la vitesse sera limitée à 50 km /h. Elle sera connectée à la voie des Ciroliers située dans la future ZAC Val Vert Croix Blanche. La ZAC Val Vert Croix Blanche a fait l'objet d'une étude d'impact (cf dossier en annexe).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a été soumis à une déclaration préalable de division déposée en 2014

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Sans objet

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
longueur 330 m largeur 6,50 m surface 2145 m ²	1 850 000 € HT

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Fleury Mérogis
zone d'activité
des Ciroliers
lieu dit
la Mare aux Moules

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 48 ° 37' 11" 75 Lat. 02 ° 21' 39" 98

Point d'arrivée : Long. 48 ° 37' 05" 25 Lat. 02 ° 21' 35" 98

Communes traversées :

Fleury -Mérogis

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Sans objet

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Ancien parc de stationnement désaffecté (société TEA) et détruit
Le terrain est déjà imperméabilisé (Cf. photographies)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de la commune de Fleury-Mérogis approuvé le 25 février 2013
règlement de la zone UI

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en partie dans une enveloppe d'alerte potentiellement humide de classe 3, toutefois un diagnostic terrain a démontré l'absence de zone humide sur le site ou à proximité (Cf. diagnostic zone humide - rapport intermédiaire en annexe)
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à une distance supérieure à 5 km : marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne (6,6 km) et marais d'Itteville et de Fontenay le Vicomte (6,6 km)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la commune de Villemoisson (Castel d'Orgeval et borne de la 1ere République) sur la commune de Fleury Mérogis (borne à fleur de lys n°18) sur la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois (bornes à fleur de lys n° 13 et 16, Demeure de la Cossonnerie, Château, Cimetière de Liers, Eglise orthodoxe russe tous ces monuments sont situés à une distance supérieure à un 1 km de l'aménagement envisagé

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apports de matériaux adéquats pour la réalisation de la route
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette du projet est un ancien parking détruit, déjà artificialisé et recouvert d'un enrobé ; il était occupé par un ancien dépôt de véhicules neuf (société TEA) Un diagnostic faune-flore a démontré un niveau d'enjeu très faible sur ce site, et faible à modéré sur les terrains environnants (Cf. diagnostic faune-flore - rapport intermédiaire)
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le terrain se situe en zone urbaine UI du PLU. Le terrain était déjà artificialisé
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	l'aménagement engendrera une circulation routière. Le bruit sera limité par la vitesse inférieure à 50 km/h. Le voisinage est peu sensible aux nuisances sonores (zone industrielle) Comme tout le secteur environnant, le terrain est impacté par le bruit de la RN 104 (Francilienne)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'émission de polluants dans l'air sera lié au trafic routier, qui sera néanmoins limité par la vitesse inférieure à 50km/h (voirie urbaine)</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront récupérés et envoyées directement dans un fossé longeant la parcelle AN 313. Les eaux pluviales seront traités conformément à la législation en vigueur</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Cette voirie permettra de désenclaver des terrains cessibles (parcelles AN 312 et AN 313), et permettre ainsi l'accueil d'une entreprise qui souhaite s'implanter à très court terme sur le site avec la création de 350 emplois. Le projet d'implantation de cette entreprise fera l'objet d'une étude d'impact spécifique (surface estimée supérieure à 50 000m²).

Elle sera connectée à la voie des Ciroliers, située dans la ZAC Val vert Croix Blanche, qui a été dimensionnée en lien avec l'AFTRP, aménageur de la ZAC des Portes de Bondoufle attenante, et au regard des études de circulation réalisées.

Une étude d'impact a été réalisée dans le cadre de la ZAC Val Vert Croix Blanche et a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale le 6 décembre 2013.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne nous semble pas nécessiter une étude d'impact, car

- le projet est relativement peu conséquent et consiste en la création d'une voirie urbaine de faible longueur (330 mx 6,5m), limitée à 50km/h
- le terrain concerné est déjà artificialisé (ancien parking détruit)
- le niveau d'enjeu faune-flore est très faible (Cf. l'étude d'impact réalisée dans le cadre de la ZAC Val Vert Croix Blanche ainsi que le diagnostic faune-flore intermédiaires)
- le projet sera connecté à la ZAC Val Vert Croix Blanche, qui a déjà fait l'objet d'une étude d'impact

Par ailleurs, la réalisation de cette voirie doit se faire à l'automne, afin de permettre la division de la parcelle AN313 et permettre l'implantation d'une entreprise avec 350 emplois dans des délais très court. Le dossier d'implantation de cet entreprise fera l'objet d'une étude d'impact conformément à la réglementation.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etude d'impact Val vert Croix Blanche Diagnostic faune flore et zone humide - rapport intermédiaire Règlement de la zone UI de Fleury Mérogis Photos du site

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à le

Signature



Le Président
 Olivier LEONHARDT
 La Maréchaussée - 1, place Saint-Exupéry
 91704 Sainte-Geneviève-des-Bois cedex
 Tél. : 01.69.72.18.00 - fax : 01.69.72.18.01
 email : communaute@agglo-valdorge.fr
 site internet : www.agglo-valdorge.fr

1- Plan de situation

Le projet de voie se situe sur la commune de Fleury-Mérogis au sud de la zone d'activité des Ciroliers. Elle se situe sur l'emprise de l'ancien terrain utilisée par la société TEA pour stocker des véhicules neufs. Cette entreprise a quitté le site en 2013.

Cette voie vise à desservir le site de la « Mare aux Moules » et permettre ainsi l'implantation à court terme d'une entreprise et de 350 emplois. Cette implantation n'est pas concernée par la présente demande et fera l'objet d'une étude d'impact spécifique, conformément à la réglementation.

Elle permettra également de se connecter à terme à la « voie des Ciroliers » qui sera réalisée dans la ZAC Val vert Croix Blanche, et qui a été définie en concertation avec l'AFTRP aménageur de la ZAC des Portes de Bondoufle. Celle-ci n'est pas concernée par la présente demande, la ZAC Val Vert Croix Blanche ayant déjà fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'autorité environnementale rendu le 6 décembre 2013.

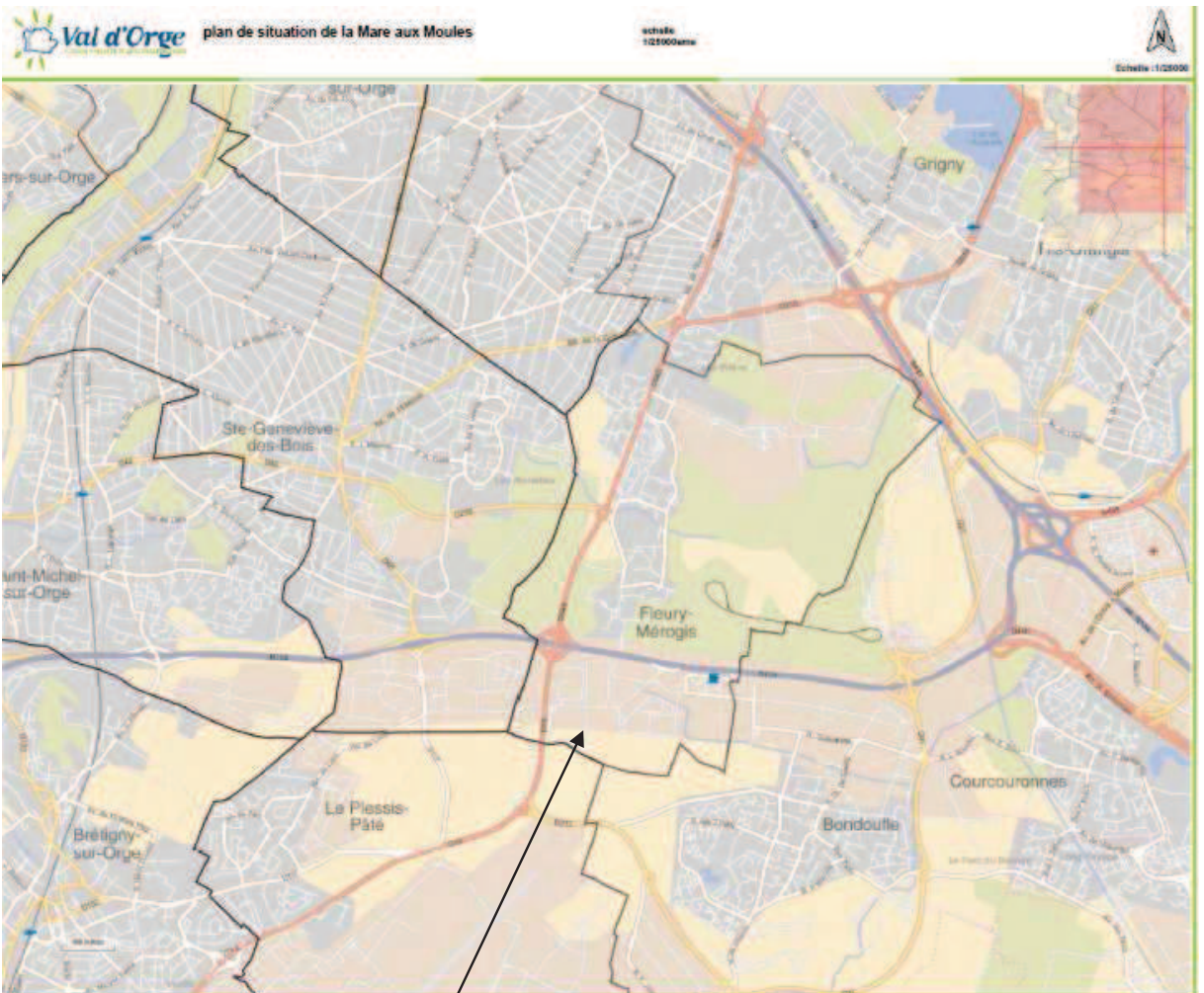


future ZAC Val Vert Croix Blanche
réalisée sous forme de ZAC

localisation de la voie projetée

voie des Ciroliers situé dans la ZAC Val Vert Croix Blanche et définie en concertation avec l'AFTRP, aménageur de la ZAC des Portes de Bondoufle (ne fait pas l'objet de la présente demande)

Implantation prévue d'une entreprise avec 350 emplois (ne fait pas l'objet de la présente demande)



Echelle 1/25000eme

Localisation de la voie projetée

8- Photos du site

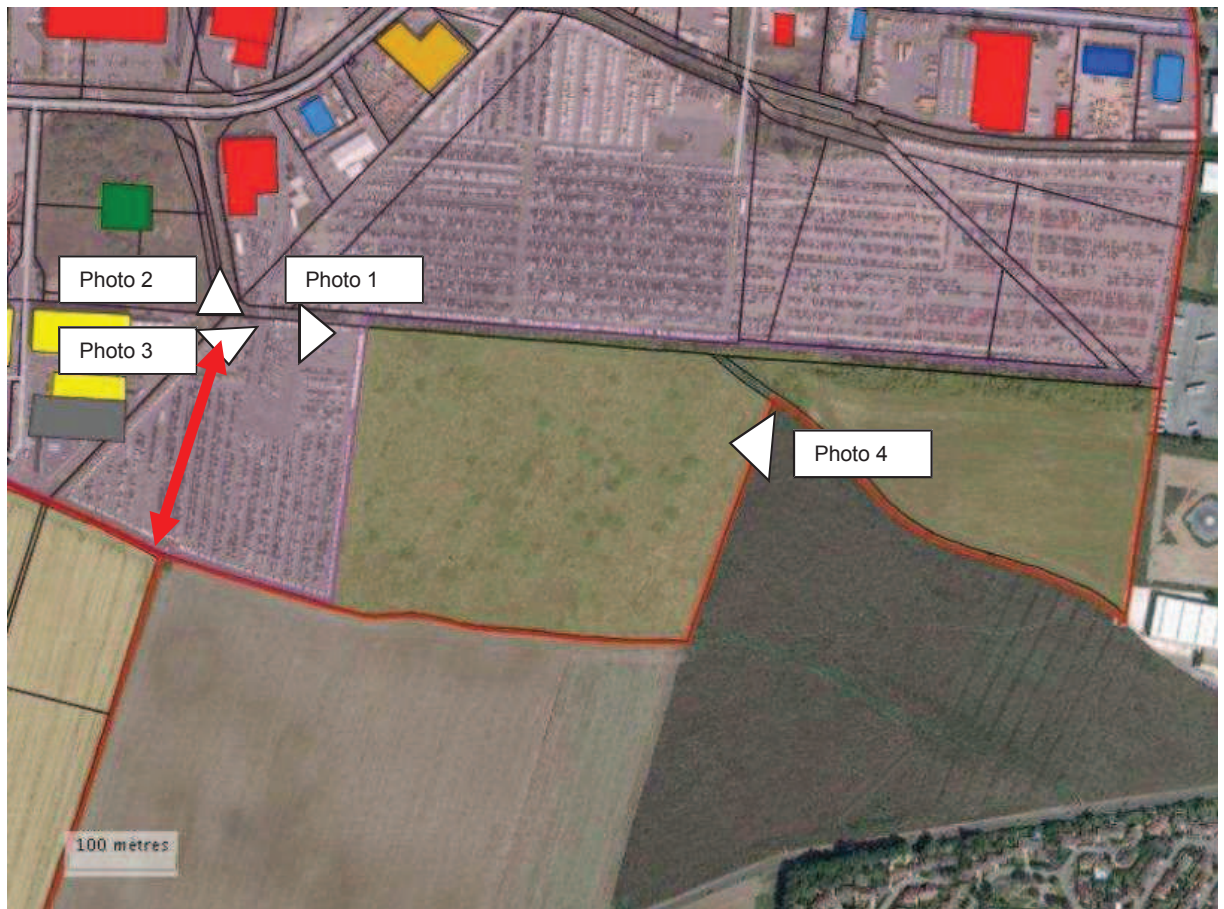


Photo aérienne du terrain en 2011

La flèche en rouge indique l'emplacement de la future voie d'accès



Photo 1 : Vue du terrain depuis l'entrée de la future voie



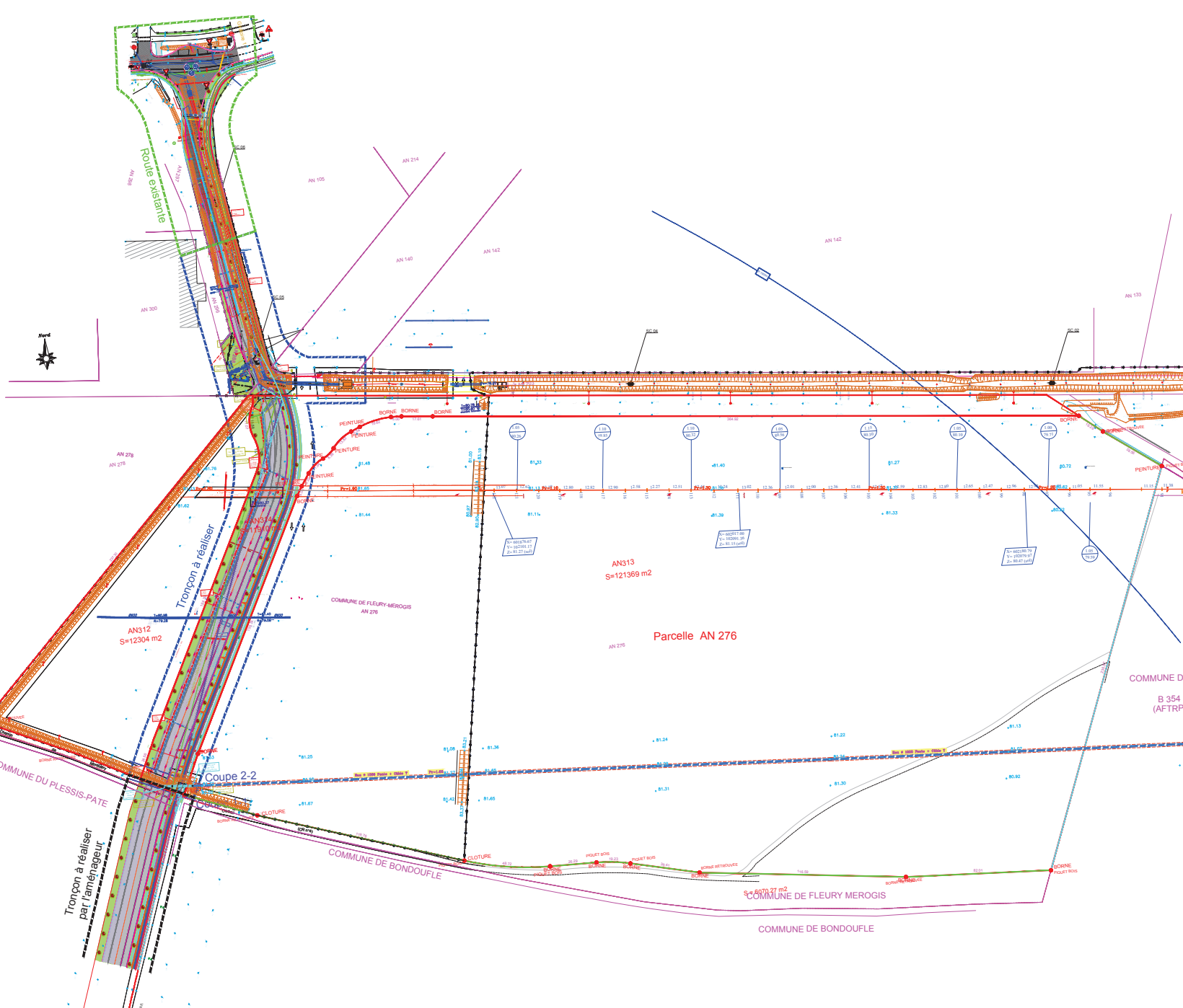
Photo 2 : cliché pris depuis l'emprise de la future voie à réaliser, en arrière plans les bâtiments de la zone d'activité des Ciroliers



Photo 3 : prise depuis l'entrée de la voie à aménager (axe de la nouvelle voie) ; au fond à gauche, il est possible d'apercevoir la ZAC des Portes de Bonboufle. L'enrobé cassé visible sur cette photo correspond à une partie de l'ancienne emprise occupée par la société TEA (Cf. la photo aérienne



Photo 4 : prise depuis le côté est du terrain (parcelle AN 313). Il est possible d'apercevoir à l'horizon, la zone d'activité des Ciroliers



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE



Communauté d'agglomération du Val d'Orge
 RESEAUX, SERVICES URBAINS
 ZAC des Montatons
 20, Rue Denis Papin
 91240 Saint Michel-sur-Orge
 Tél: 01.69.72.17.90
 COMMUNE:
Fleury-Mérogis

VOIE NOUVELLE CIIROLIERS

VUE EN PLAN

PHASES	AVP	PRO	DCE	EXE	RECOI	
Date: 29/06/2015	Indice:	Date:	Modifications			
Ech: 1/1000	-	-	-	-	-	-
N°: -	-	-	-	-	-	-
Organisation - Planification - Coordination - Infrastructures O.P.C.I. 91						

200 - 44, Grande Vallée
 20 Rue des Saules - 91 238 - ORGÈRE
 Tél: 01.69.02.05.19 - Fax: 01.69.45.73.60 - Email: opci@valdorge.fr